



Fédération Nationale de l'Education de la Culture  
Et de la Formation Professionnelle  
**FORCE OUVRIERE**  
Section départementale de **HAUTE-LOIRE**

---

Brioude, le 17 mars 2021

Guy THONNAT  
Secrétaire départemental de la FNEC-FP-FO43

à

Madame l'Inspectrice d'Académie  
de Haute Loire

**Objet : campagne de charité EMMAÛS**

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Les 35 participants à la Commission Exécutive du SNUDI FO 43 qui s'est tenue se 17 mars ont pris connaissance du courrier que vous avez adressé aux directeurs d'écoles du département. Elle me mandate pour exprimer sa réaction.

Par ce courrier en date du 5 mars 2021, vous prenez une initiative que je qualifierais d'emblée de malheureuse.

Vous décidez d'accompagner l'association EMMAÛS pour une campagne de charité qui devrait se dérouler au sein même de l'école de la République. Vous demandez aux directeurs des écoles publiques d'en être le relai.

Nous souhaitons vous rappeler que l'Ecole Publique est laïque et qu'il est pour le moins étonnant que la responsable locale de l'Education Nationale se fasse la promotrice d'une association caritative fortement connotée « catholique » puisque fondée par l'Abbé Pierre.

Il est évident que de nombreux personnels mais également parents ne pourront qu'être choqués par une telle initiative. Celle-ci est de nature à faire naître des conflits en remettant directement en cause la neutralité de l'institution.

Il est donc bon de rappeler que la loi de 1905 prévoit la stricte séparation des églises et de l'Etat et que ce principe est valable pour le département de la Haute-Loire. Ainsi les campagnes caritatives n'ont pas leur place à l'Ecole Publique.

Nous souhaitons également rappeler à vos souvenirs que ce même Abbé s'est illustré par ces propos appelants « à *casser la gueule aux fonctionnaires* » jugés privilégiés.

Nous n'attendons pas de la responsable de l'Education Nationale qu'elle « fasse le bien », mais qu'elle respecte les obligations statutaires et les droits des personnels. J'en profite donc pour vous demander de bien vouloir respecter les obligations contractuelles dues aux AESH, personnels féminin à plus de 95% et rémunérés 750€/mois dont une grande partie n'arrive pas à se faire payer les retards de salaires liés à l'augmentation triennale. Ces collègues ne demandent pas la charité mais leur dû et jusqu'à ce jour on le leur refuse.

Nous vous demandons donc de mettre un terme à cette campagne incompatible avec la laïcité de l'école et de l'indiquer aux agents qui ont été destinataires. Bien entendu, nous défendrons tout collègue qui se verrait inquiété parce qu'il refuse de relayer cette initiative.

Veillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de mon entière considération.

Guy THONNAT



Copie à Monsieur le Recteur